



Demande de remboursement d'un prêt suite à un décès

Par **pims**, le **26/08/2014** à **23:13**

Bonjour , mon père est décédé en avril 2014. Divorcé et remarié , il m'a fait donation de sa maison en 1988. Ma belle-mère me réclame 5000€ suite à un prêt de 10000€ en 2010 que mon père a contracté pour l'achat d'une véranda. Les mensualités se faisaient sur le compte joint. En a-t-elle le droit? A-t'il pu être emprunteur seul ou obligatoirement avec elle en co-emprunteur par les liens du mariage?

J'ai signé un accord pour lui rembourser la somme réclamée (papier signé sans notaire ni personne assermentée), puis je peux annuler ce papier?

Merci de m'aider à y voir plus clair , merci de votre réponse , cordialement .